

RÉSULTATS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de La Crau, Boulevard de la République, Point(s) de contact : M. Hallant, 83260, La Crau, F, Téléphone : (+33) 4 94 01 56 73, Courriel : marchepublic@villedelacrau.fr, Fax : (+33) 4 94 01 56 83, Code NUTS : FR825

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.villedelacrau.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://lacrau.marcoweb.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé** : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un complexe sportif comprenant une salle de boxe et une salle de tennis de table

Numéro de référence : 2015AO04

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Ingénierie, Maîtrise d'œuvre, Mission d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC)

Descripteur principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Ingénierie, Maîtrise d'œuvre, Mission d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC)

Code CPV principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71240000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71000000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) **Description des prestations** : La ville de La Crau, maître d'ouvrage de l'opération, a décidé de construire de nouveaux locaux sur le site du stade Palazy situé dans le quartier " La Mondrive " permettant d'accueillir les activités boxe et tennis de table notamment. Cette opération visera également à réaménager et/ou réorganiser éventuellement certains locaux annexes déjà présents sur le site, ainsi que la pelouse du stade existant, et le logement existant en accord avec l'implantation du nouveau complexe.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

1 - Qualité architecturale du projet et son intégration dans le site, et notamment le parti architectural proposé par le candidat, et l'organisation des espaces et leur mise en relation. 2 - Adéquation du projet au programme fonctionnel, et notamment le respect du programme initial, la conception des différentes unités et les relations entre elles, ainsi que la fonctionnalité du projet. 3 - Economie générale du projet, et notamment l'adéquation de celui-ci à l'enveloppe financière affectée aux travaux, la crédibilité et la cohérence financières, et enfin les coûts prévisionnels d'exploitation et de maintenance. 4 - Qualité

IV.1) DESCRIPTION

environnementale globale du projet.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2015/S 196-355557 du 09/10/2015

SECTION V : RÉSULTATS DU CONCOURS

Le concours s'est terminé sans attribution de prime : non

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le(s) prix n'a/n'ont pas été attribué(s)

V.3) Récompense et primes

V.3.1) Date de la décision du jury : 4 juillet 2016

V.3.2) Informations sur les participants

Nombre de participants envisagé : 4

Nombre de PME participantes : 4

Nombre de participants étrangers : 0

V.3.3) Nom(s) et adresse(s) du/des lauréat(s) du concours

MDR Architectes, 13, Allée des Amaryllis, 34000, Montpellier, F, Téléphone : (+33) 4 67 54 77 17, Courriel : mdr-archi@wanadoo.fr, Fax : (+33) 4 67 54 78 04, Code NUTS : FR813

Le lauréat est une PME : oui

V.3.4) Montant de la prime ou des primes

Montant de la ou des prime(s) attribuée(s) hors TVA : 15 000 euros

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon, 5, rue Racine - B.P. 40510, 83041, Toulon Cedex 9 , F, Téléphone : (+33) 4 94 42 79 30, Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr , Fax : (+33) 4 94 42 79 89

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges (CciComité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges (Cciral) de Marseille, préfecture de Région - boulevard Paul Peyrat, 13282, Marseille Cedex 20 , F, Téléphone : (+33) 4 91 15 63 74, Fax : (+33) 4 91 15 61 90

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Toulon, 5, rue Racine - B.P. 40510, 83041, Toulon Cedex 9 , F, Téléphone : (+33) 4 94 42 79 30, Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr , Fax : (+33) 4 94 42 79 89

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

5 décembre 2016